

Samedi 8 Décembre

Année 1827. — N^o. 289

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 67 cts P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

AUTRICHE.

Vienne, le 26 novembre. — Par suite des nouvelles de Paris, sur le résultat des élections en France, nos actions de banque sont descendues à 1026; les métalliques sont à 88.

— Notre ministère après avoir reçu la nouvelle du combat de Navarin, a adressé aux puissances alliées une note par laquelle il déclare que quoiqu'il puisse arriver à Constantinople, l'Autriche est décidée à ne pas se départir de son système de neutralité.

— On conservait toujours l'espoir d'un arrangement par l'intermédiaire de l'inter nonce autrichien, surtout depuis qu'un avait su que le prince de Metternich avait reçu une lettre autographe du grand visir, probablement écrite avant qu'on eût appris à Constantinople la catastrophe de Navarin, dans laquelle ce ministre exprimait le désir que l'Autriche pût porter comme médiatrice entre la Porte et les trois puissances.

(Gazette de France.)

FRANCE.

Paris, le 4 décembre. — M. le premier président Séguier, MM. Brière de Valigny, conseiller; et Tison fils, conseiller auditeur, se sont transportés aujourd'hui à une heure et demie, avec M. Jaubert, avocat général, et M. Duplès, greffier en chef, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, MM les commissaires de la Cour ont reçu les dépositions de plusieurs gendarmes et autres militaires blessés lors des événements des 19 et 20 novembre.

— Le jeune citoyen de 17 ans, M. Masson, né à Pont-Sainte-Maxence, dont nous rapportions avant-hier les touchantes paroles, lors de la visite de M. le premier président Séguier à l'hôtel-Dieu, est mort hier à trois heures des suites de sa blessure.... Malheureuse famille.

— Le nommé Poloski, dont nous avons parlé dans notre numéro d'avant-hier, comme accusé de meurtre sur une femme avec laquelle il habitait dans un hôtel garni de la rue Saint-Joseph s'est donné la mort hier dans un fiacre en se portant plusieurs coups de couteau dans la région du cœur, au moment où il allait être arrêté.

— Dans un département voisin du département du Rhône, un jeune homme avait pris des chevaux de poste pour aller chercher plusieurs électeurs retardataires. Quant il voulut payer, le maître de poste lui dit: « Est-ce que ce n'est pas pour les élections que Monsieur voyage? — Oui c'est précisément pour cela. — Eh bien, Monsieur, gardez votre argent; il faut que chacun y mette du sien dans un moment comme celui-ci. » Et ce brave citoyen ne voulut point recevoir ce qui lui était dû.

Dans une ville des environs de Lyon, un juge-de-peace exigeait le paiement d'une créance de 600 francs auprès d'une personne qu'il espérait détourner ainsi d'exercer quelque influence sur les élections. Un citoyen, apprenant ce fait, remit aussitôt les 600 francs au débiteur, qui s'acquitta sur le champ, et recouvra ainsi toute son indépendance.

A Lyon, un aubergiste, voyant plusieurs gens qui s'informaient où l'on pourrait trouver une voiture à louer, s'adressa à eux, et leur demanda si c'était pour les élections. Sur leur réponse affirmative, il leur offrit la sienne, s'occupant lui-même du soin de leur trouver un cheval, quoiqu'il fut onze heures du soir, et le lendemain, quand à leur retour, ils voulurent payer l'aubergiste, celui-ci refusa positivement toutes leurs offres, disant qu'il s'agissait des intérêts publics, et qu'il était bien aise d'avoir pu être utile à sa manière.

— Des troubles graves ont eu lieu au marché de Mamers, le 26 novembre. Voici les détails authentiques que nous sommes parvenus à nous procurer sur ces désordres, que la malveillance peut encore chercher à exagérer. Le 26, vers quatre heures après midi, deux charrettes, chargées de blé pour le département de l'Orne, furent tout à coup arrêtées, au moment de leur départ, par plusieurs enfans de dix à douze ans. A leurs cris des femmes et des hommes, au nombre de sept à huit cents, s'attroupèrent autour des voitures, en criant, *Il nous faut du pain!* Le blé ne partira pas! A la première nouvelle de ce tumulte, M. le sous-préfet, M. le maire, et la brigade de gendarmerie de Mamers, accoururent sur les lieux. Les efforts de l'autorité furent vains, et plusieurs sacs de grains, déposés

sous la halle, ont été vidés et pillés. Le sous-préfet et le maire ont tout tenté pour rétablir l'ordre. Le maire a été atteint au bras d'un coup de pierre qui lui a fait une forte contusion. M. le sous-préfet a reçu à la tête, près de la tempe, une pierre qui l'a renversé, heureusement, la blessure n'est pas dangereuse. Enfin, on est parvenu à sauver les deux voitures chargées de grains, qui ont été conduites dans la cour de la sous-préfecture, escortées par la gendarmerie, au milieu d'une grêle de pierres. Trois gendarmes ont été légèrement blessés. Vers huit heures, le calme s'est rétabli, et n'a plus été troublé depuis. Deux personnes ont été arrêtées et mises en prison. Des mesures sont prises pour prévenir le retour de nouveaux désordres.

— La Gazette de France commence à croire que M. de Villèle pourrait bien quitter le timon des affaires. « Si le roi, dit cette feuille, pense que d'autres hommes que M. Villèle puissent mieux le servir à la tête de l'administration, M. de Villèle rentrera dans la chambre des députés, etc. »

Suit un exposé des services qu'il pourra rendre en ramenant l'union parmi les royalistes, et en proposant ou appuyant tout ce qui serait utile au trône.

La Gazette ajoute: « Pour nous, qui nous faisons gloire d'être de ses amis (de M. de Villèle), si nous ne consultations que son intérêt, c'est la modeste place qu'il occupa si longtemps à la chambre des députés que nous lui souhaiterions plutôt que le poste élevé où la confiance du roi l'a placé. »

Cela ne ressemble-t-il pas à un compliment d'adieu?

(Journal du Commerce.)

A propos du même article de la Gazette, la Quotidienne observe que la situation du ministère est telle aujourd'hui que la retraite de M. de Villèle n'est plus une chose qu'on mette en question dans le public. Cependant elle ajoute que « quelques personnes pensent que M. de Villèle n'est point encore résolu à quitter son portefeuille, et qu'il veut se donner par les démissions obligées de ses collègues, la faculté d'appeler au conseil telle opinion qui voudra le soutenir. »

— On mande de Marseille que les affaires y sont à peu près nulles par l'incertitude où l'on se trouve sur les affaires d'Orient. On est sans avis commerciaux des différentes échelles.

Lettre adressée aux bienfaiteurs de la Grèce.

Beaulieu, 29 novembre 1827.

Messieurs,

Les détails que je reçois des différentes parties de la Grèce me confirment entièrement les informations données par les amiraux Codrington et de Rigny sur l'affreuse barbarie des Turcs et des Egyptiens qui détruisent, brûlent et massacrent tout ce qu'ils rencontrent. Les malheureux habitans qui ont échappé à la mort par une prompte fuite, reviennent chez eux périr de misère et de faim, Ibrahim ne laissant derrière lui que des champs dévastés et des villages en cendre.

En recevant ces tristes nouvelles, je me suis hâté, Messieurs, d'envoyer quelques secours en argent uniquement destinés à procurer du pain aux populations errantes. Les derniers fonds que j'ai reçus ont eu cette destination, et si la bienfaisance m'en remet d'autres, ils auront le même emploi.

Heureusement, messieurs, nous n'avons plus à nous occuper de la défense de la Grèce, et tous nos secours doivent désormais avoir pour but de soulager les malheureuses victimes de la guerre en les aidant à cultiver leurs terres, à replanter leurs vignes et leurs oliviers et à relever leurs chaumières. Favoriser l'agriculture chez les Grecs, c'est hâter le moment de l'ordre et de la civilisation.

La loyale, franche et vigoureuse intervention des puissances a fixé le sort des Hellènes; rien de plus grand, de plus touchant, de plus chrétien que cette réunion des peuples civilisés contre la barbarie, et tous les amis de l'humanité reconnaissante envers les monarques médiateurs ne doivent plus avoir aucune inquiétude sur l'avenir de la Grèce; cependant, messieurs, son état présent mérite toute notre sollicitude; continuons encore quelque temps à envoyer du pain à ceux qui, à la lettre, meurent de faim. Les secours seront adressés à la commission des subsistances, par l'entremise de Son Excellence le comte Jean Capo-d'Istria, président de la Grèce, afin qu'il

puisse faire diriger les envois là où les besoins seront les plus pressants :

Agréer, etc.

H. EYNARD.

N. B. Le 24 novembre 20,000 fr. ont été expédiés en Grèce avec cette indication spéciale : « Pour donner du pain aux femmes, enfants et vieillards. »

Le 21 novembre, 8,000 francs ont été remis à Ancône à son excellence le comte J. Capo-d'Istria pour être distribués par la commission aux philhellènes au service de la Grèce : « Français, Allemands, Suisses ou tous autres qui seraient dans le besoin. »

De ces 28,000 fr. 14,000 ont été fournis par le comité de Paris, et 14,000 par les autres bienfaiteurs.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 7 DÉCEMBRE.

On apprendra avec plaisir que la régence dans sa dernière séance a adopté la conclusion d'un rapport de M. Orban, en accordant un subside de 500 fls. pour couvrir les premiers frais de l'établissement d'une caisse d'épargne. Le comité des arts et manufactures de la société d'émulation avait demandé cette somme au Roi qui a renvoyé la demande à la régence par le motif que l'institution projetée regardait plus particulièrement la ville.

— On lit ce qui suit dans la *Gazette des Pays-Bas* :

« Un article inséré dans notre n° du 25 novembre dernier, relativement à un arrêt de la cour supérieure de justice, a donné lieu à une réclamation de M. E. Gillon, actuellement détenu à Bruxelles. Nous croyons devoir lui répondre qu'il n'est aucunement entré dans nos vues, comme il suppose, de réfuter ce qu'il a précédemment publié dans les journaux de nos provinces; que nous nous sommes bornés à énoncer un fait, l'arrêt de la cour supérieure de justice ainsi que ses motifs et que nous n'avons exprimé aucune opinion sur cet arrêt. Une communication dont l'authenticité ne pouvait être douteuse à nos yeux nous avait été faite, elle ne contenait aucune réflexion; nous en avons donné connaissance au public. Vouloir maintenant nous rendre responsables des motifs d'un arrêt et nous interpellier sur ces motifs, c'est étendre notre responsabilité outre mesure.

« M. Gillon est malheureux, il est dans une position qui excuse les reproches injustes qu'il nous adresse. Nous n'y répondrons qu'en le priant d'être convaincu qu'il n'est dans nos principes, ni dans notre caractère d'insulter au malheur de qui que ce soit. »

— La *Gazette Universelle d'Augsbourg* contient des nouvelles de Constantinople du 11 novembre. On y trouve encore les détails qui suivent : La Porte a offert aux trois ambassadeurs de les faire accompagner par une escorte militaire, lors de leur départ. L'embargo avait été étendu sur les deux vaisseaux russes mis à la disposition de M. de Ribeaupierre et mouillés à Bujukdéré; les trois ambassadeurs avaient résolu de rester jusqu'au 16 novembre, ayant fixé le 9, un nouveau terme de sept jours pour l'acceptation par la Porte, de la pacification. Scio se serait rendu par capitulation à Fabvier, qui menaçait Mitylène.

— Les nouvelles que donne le *Malana Observer* du 20 avril annoncent que la révolte de Tartarie est loin d'être étouffée. La situation de l'armée chinoise exige des renforts considérables. Dans un engagement qui a eu lieu près d'Aksu, un parti de rebelles a, dit-on, essayé une défaite complète.

RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DES PAYS-BAS, par Frédéric baron de Reiffenberg.

C'est une question de savoir si les résumés historiques servent réellement, comme on le veut, à populariser le goût de l'histoire, ou si la plupart du temps ils n'ont pas un résultat contraire.

Un très bon moyen de répandre le goût de l'histoire, serait à coup sûr de faire mieux ressortir et comprendre qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, l'intérêt des événements qu'on rapporte. Ce moyen n'est pas celui des résumés, leur but n'est pas de rendre l'histoire plus intéressante, mais plus courte. Or, écourter l'histoire, c'est diminuer beaucoup son intérêt; dépouriller les faits de la plupart des circonstances de détail qui les environnent, c'est leur ôter ce qu'ils ont de pittoresque, de caractéristique, d'individuel; un récit qui ne frappe jamais l'imagination aura peu de moyen de s'empreindre dans la mémoire, et un livre de ce genre, pour peu que les faits soient compliqués, fatiguera vite l'attention; s'il a plus d'une trentaine de pages, il faudra que l'auteur soit habile pour le faire lire jusqu'au bout, et plus encore pour le fixer dans l'esprit de ses lecteurs.

Les résumés historiques se sont beaucoup achetés pendant quelque temps, car leur format était séduisant resterait à savoir combien ils ont été lus, et surtout ce qu'on en a retenu.

Mais, dira-t-on, après les résumés quelle ressource restera-t-il pour répandre la connaissance de l'histoire? Nous venons de le dire, en augmentant l'intérêt, écrire des histoires partielles, faire des événements qu'on décrit une peinture qui puisse intéresser, et tenir pour certain que ceux qui auront une fois bien compris l'intérêt d'une partie de l'histoire, voudront bientôt la connaître tout entière.

Si l'on veut absolument des résumés, un moyen peut-être de leur donner quelque intérêt et quelque utilité, alors même que les événements sont compliqués, ce serait de n'envisager les faits que sous leur aspect le plus général et de ne pas s'embarrasser des événements et des hommes de chaque

règne ou de chaque année; par exemple, pour l'histoire de la Belgique, décrire la conquête des romains et ses effets généraux, l'autre invasion et ses résultats, puis la féodalité, toujours en dessinant seulement les grands traits du tableau, la lutte entre les seigneurs, le seigneur, le peuple, les progrès, les chances, les variétés de cette lutte, quelques grands événements de chaque province etc. De cette manière au moins les faits qu'on rapporterait auraient leur liaison générale sans fatiguer par leur multiplicité; l'ouvrage serait court; s'il était bien fait il se lirait, et profiterait de quelque chose au lecteur. (1)

Mais vouloir entasser dans le cadre étroit de deux à trois cents pages in-18 le récit de tous les événements un peu marquants qui se sont passés depuis deux mille ans dans une foule de provinces dont le sort n'a pas été le même, se faire scrupule d'omettre une guerre, une querelle ou un traité de paix; c'est ne construire qu'un squelette ou plutôt réduire l'intérêt de l'histoire à celui d'une table de matière.

C'est là un des plus grands défauts du *résumé* de M. de Reiffenberg; on peut dire à la lettre que jusqu'à l'époque des ducs de Bourgogne, en exceptant une quinzaine de pages, l'ouvrage n'est pas lisible. C'est un catalogue de faits dont chacun n'a que deux lignes, quelquefois que deux mots pour se graver dans l'esprit, entre lesquels le plus souvent on n'aperçoit aucune liaison; une suite de noms propres qu'il est impossible de distinguer ou de se rappeler, parcequ'ils ne représentent rien à l'esprit du lecteur.

Il faut voir dans l'ouvrage quelle peine l'auteur se donne pour tout faire entrer dans son cadre, comme il se tourmente lorsque la scène se complique et s'anime à la fois sur divers points du pays; c'est ce qu'il appelle l'âge de fer de l'histoire, il soutient la patience du lecteur, l'encourage à traverser ce labyrinthe, et ne respire que lorsque les ducs de Bourgogne viennent lui donner le fil unique qui désormais pourra le guider. On serait vraiment tenté de blâmer la providence qui n'arrange pas les événements de ce monde tout exprès pour la commodité des auteurs de résumés.

Il y a dans l'*abrégé de l'histoire belge* de M. Dewez de singuliers défauts qu'on ne trouverait pas chez M. de Reiffenberg. Ainsi M. Reiffenberg ne raconterait pas la conquête des Romains comme le fait M. Dewez, en traitant, d'après César, les Belges, qui ne faisaient que se défendre, d'insolens, de traitres, de perfides etc. Toutefois l'*abrégé* de M. Dewez offre une lecture plus intéressante que le nouveau résumé. Il y a moins d'aridité et plus de liaison dans l'exposé des faits, parce que l'ouvrage est un peu plus étendu et que les événements y sont moins nombreux. M. Dewez ne s'occupe guère que de l'histoire des provinces méridionales, il se réduit même à un cercle plus étroit encore, car pendant plusieurs siècles il ne s'attache qu'à l'histoire du duché de Brabant. Son livre, si l'on veut, ne donne pas une idée complète de l'histoire des Pays-Bas, ni même de celles des provinces méridionales, mais tel qu'il est il présente plus d'intérêt que si le même cadre renfermait un plus grand nombre d'événements.

Le style trop pesant de M. Dewez n'a pas même le mérite négatif dont on se contenterait dans une telle matière, ses réflexions sont trop souvent banales. Cependant nous aimons moins encore la manière saccadée et épigrammatique du nouveau résumé. Dans l'*abrégé* de M. Dewez, on aperçoit peu de prétentions littéraires, dans le résumé elles percent continuellement. On voit toujours l'auteur qui guette l'occasion de lancer un mot malin. Cette manière de l'autre siècle de regarder l'histoire comme une matière à épigrammes produit aujourd'hui un effet désagréable. On s'impatiente de voir qu'un homme ait assez peu de gravité dans l'esprit pour n'envisager que sous un aspect frivole le tableau si sérieux des événements qui ont fait le sort d'un peuple tout entier.

La phrase de M. de Reiffenberg n'est pas toujours claire; il y en a plusieurs dont nous avons tâché de deviner le sens, mais que nous ne sommes pas sûrs d'avoir comprises.

En parlant de la Belgique après la conquête romaine, l'auteur dit :

« La civilisation, avec ses avantages incontestables et ses vices exagérés, y pénétrait par degrés. » pag. 17 ^{1^{er} vol.}
ses vices exagérés, cela veut-il dire les vices qu'on a quelquefois exagérés?

Plus bas, à la page 67 : après avoir énuméré les résultats heureux des croisades, « quelques écrivains ajoutent à ces avantages l'origine du blason. Les annales des peuples ne doivent pas être écrites par des hérauts d'armes. »

A la page 231 : « Les Pays-Bas espagnols, affaiblis par les guerres, toujours suspects à leurs maîtres, tombèrent dans cet engourdissement que l'on confond quelquefois avec le bonheur et qui ne laisse pas même le plaisir de rêver. »

Le résumé de M. de Reiffenberg pouvait être meilleur même dans le système de ce genre d'ouvrages. Nous doutons fort cependant qu'il y ait moyen de faire un bon livre d'un résumé ainsi conçu de notre histoire. Nous ne nous attendons pas plus à un bon résumé qu'à une bonne histoire générale des Pays-Bas. Ce qu'il faut demander à nos écrivains, ce sont des histoires d'une seule province et d'une seule époque à la fois, qui ne soient pas privées de ces détails pittoresques et caractéristiques, de cette couleur des temps et des lieux, intérêt si puissant de toutes les parties de nos anciennes annales et le meilleur moyen peut-être de les populariser.

(1) On trouve plusieurs résumés très courts et intéressants de ce genre, à la fin de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* de M. Thierry.

On vient de publier à Bruxelles un volume d'esquisses dramatiques intitulé *Scènes contemporaines*. Nous n'en pouvons juger encore que par l'extrait qu'en donne le Journal de Bruxelles. La scène qu'il a citée nous a paru si originale, que nous croyons devoir en reproduire une partie. Elle est intitulée *Tableau du Sacre*. Elle se passe en 1804 dans l'atelier de David, qui est peint tel qu'il fut, ni meilleur, ni pire.

DAVID ET TALMA.

DAVID.

Tu le vois mon cher, je suis encapuchonné; le pinceau qui t'a montré si énergiquement Marat expirant, fait aujourd'hui le portrait du pape.

TALMA, *souriant*.

Comme avec irrévérence,
Parle des dieux ce maraud!

DAVID.

Vois-tu ce tableau là ? c'est une grande page; il me sera payé à prix d'or. Eh bien, si ce n'était pas pour l'empereur, je le mettrais en pièces sous tes yeux.

TALMA.

Allons, une boutade d'artiste. Est-ce que tu es modeste ?

DAVID.

Non; on ne l'est jamais quand on a du génie; mais j'avais rêvé quelques scènes plus grandes: un jeu de paume, un Brutus... L'empereur était un homme; il était digne de moi de le peindre fier et tranquille au sein d'une mêlée; dans le conseil, discutant le Code Napoléon, la main sur son épée; mais barbouiller toutes ces faces sorties de l'office et de la garde-robe! Pouah!

TALMA.

Eh bien, crayonne en peintre indigné, nous aurons encore un chef-d'œuvre.

DAVID.

Serais-tu devenu flatteur aussi ?

TALMA.

Avec mes amis seulement, quand ils ont ton mérite.

DAVID.

Que dis-tu de mon pape ?

TALMA.

Il est frappant. Une tête d'apôtre. Il y a dans son regard de l'unction et une teinte de mélancolie qui me plaît assez.

DAVID.

Mon ami, tu juges en peintre. Il y a de la république dans la tête du pape.

TALMA.

Eh bien! il a pourtant tourné comme nous, mon ami; il est devenu courtisan.

DAVID, *jettant son bonnet fourré par terre*.

Oui, de par tous les diables tu as raison, nous somme de la canaille! Quand je pense à ces heureux jours de la république, où un peuple entier, ivre de la liberté, se pressait en foule autour d'un char antique, sur lequel se montraient de charmantes déesses, belles comme l'espérance, vêtues comme les vierges de la Grèce!... Nous avions rajeuni le monde; nous avions quatre mille ans de moins!

TALMA.

Et crois-tu que nous soyons maintenant si vieux, si décrépits? Marengo, Arcole, Austerlitz, voilà de la nouvelle gloire. Est-ce bien à nous d'ailleurs à nous plaindre de l'empereur, lui si bon, si simple avec nous? Appelle était-il aussi familier avec Alexandre; Virgile, Horace, si bien traités par Auguste ?

DAVID, *s'exaltant*.

C'est vrai. Alexandre, Auguste, ce n'étaient que des galopins auprès de Napoléon!

TALMA.

Auguste, c'est le plus habile hypocrite de l'antiquité. Si ce n'était par respect pour le patriarche Corneille, je le jouerais en jésuite.

DAVID.

La nature, mon cher, c'est le beau, c'est tout!

TALMA.

Il faut bien de l'art pour être naturel, et surtout au théâtre. Vivrons-nous assez, mon vieux camarade, pour réformer les traditions, les routines, et être vrais? Quand j'ai repris Manlius avec des sandales de corde et la toge romaine, ce bouledogue de Vanhove me demanda si j'allais paraître en chemise devant le public. Les applaudissemens que je reçus, à mon entrée en scène, m'apprirent le pas que je venais de faire... nous arriverons!

DAVID.

Oh! tu es arrivé, toi. Je t'ai vu hier dans Henri IV. Corneille, tu m'as presque attendri.

TALMA.

Hem, hem, tu t'es laissé prendre aux ruses dramatiques... ce n'est pas comme cela que je conçois ce rôle. Henri IV était un bon capitaine gascon qui sentait le vin et la fille... Je suis trop roi, moi, pour jouer Henri IV.

DAVID.

C'est vrai. Moi, je compare Henri IV à Marat. C'étaient deux bons enfans.

TALMA, *riant*.

Il n'y a que toi en France pour avoir de ces idées là!

Ici entrent un chambellan, un comte et une comtesse qui viennent demander à David, au nom de l'étiquette, de les placer dans son tableau, qu'ils trouvent *gentil, très-gentil*. David répond que ses masses sont faites, que son tableau est plein!

cédant enfin à leurs sollicitations, il consent à les peindre; mais comme ses groupes militaires sont terminés; il ajoute: « Tout ce que je puis faire pour vous, c'est de mettre M. le comte en diacre, et vous, chambellan, qui êtes plus jeune, en enfant de chœur. » D'abord ces messieurs se récrient; l'un voudrait du moins être peint en cardinal, et l'autre en sacristain. David s'y refuse. Allons, puisqu'il le faut, disent-ils enfin, en se résignant: « Voyez, leur dit David, j'ai là tous les costumes que m'a envoyés l'archevêque. Je vous draperai plus tard... Mettez-vous plus bas, à genoux, l'encensoir à la main. Vous voyez que je ne vous fais pas sortir de vos attributions.

TALMA (*à part*).

Voilà une comédie dont Duval tirerait quelque chose, etc.
(On attribue ces dialogues à une dame, la comtesse de Chamilly.)

SPECTACLE.

Bulletin de la soirée d'hier. — La terreur qu'aurait pu causer l'arrêté municipal n'avait pas empêché qu'une foule considérable ne se portât au théâtre, moins encore pour assister au début de Boussiguas dans le rôle de Georges Brown (dont il ne s'est d'ailleurs pas mal tiré), que pour voir comment tout cela se passerait. Un poste militaire de 25 à 30 hommes placé à la porte, les pompiers, les agens, les inspecteurs, les commissaires de police avec leurs insignes, répandus ça et là dans la salle, indiquaient que tout avait été disposé de manière à atteindre les moteurs de tumultes. Mais tout s'est passé très paisiblement. La force armée n'a point été requise; pas un spectateur n'a été conduit à la chambre d'arrêt; pas un seul petit procès-verbal n'a été dressé; ce dont chacun s'est retiré merveilleusement satisfait.

A propos de cet arrêté municipal, plusieurs conseillers de la régence nous ont fait observer que tout ce qui tient aux réglemens de police est arrêté par le collège de MM. le bourgmestre et échevins seulement; ce serait donc à tort qu'on attribuerait les dernières mesures à la régence tout entière.

COMMERCE.

Les droits d'entrée, de sortie et de transit pour les articles ci-après nommés, sont réglés d'après le projet de changement du tarif ainsi qu'il suit:

Cuir secs, les 100 livres: entrée f. 0 25, sortie, f. 1 75; transit, f. 1 00.

Cuir tannés, les 100 livres: entrée, f. 15 00; sortie, f. 0 10; transit, f. 1 50.

Peaux de loutres apprêtées. Elles sont comprises parmi les pelleteries.

Bougies. Les chandelles transparentes, faites de blanc de baleine, sont comprises parmi les bougies.

Plomb brut en bloc ou saumons, ainsi que le vieux plomb, les 100 liv.: entrée, f. 0 25; sortie, f. 0 10; transit, f. 0 25.

Tissus, toiles, étoffes de coton, sans distinction de nom ou d'espèce; blanches, les 100 livres: entrée, f. 85 00; sortie, f. 0 35; transit, f. 3 50, et celles imprimées ou teintes, les 100 livres: entrée, f. 100 00; sortie, f. 0 35; transit, f. 3 50.

Les étoffes mélangées sont classées dans la catégorie des espèces auxquelles appartiennent la matière principale, dont se compose ordinairement le trame.

Afin de prévenir toute erreur, il est entendu que le projet de loi n'apporte aucune modification aux droits établis par le tarif du 26 août 1822 et les lois subséquentes, pour les articles suivans, savoir:

Tissus et étoffes de laine, de soie; draps et casimirs; bas, bonnets, mitaines, gants, etc.; habillemens neufs à l'usage d'hommes et de femmes, passementeries; tapis; étoffes de soie venant de Bengale ou autres endroits des grandes indes; toiles et toiles à carreaux, de chanvre, de lin et d'étoupes, écruës, blanchies ou teintes; pour nappes, serviettes, écruës, blanchies ou damassées, toile de Cambrai, batistes, toiles à voile, coutils, nanquin, large et étroit, et toile cirée.

Les tissus, toiles et étoffes qu'on ne pourrait classer dans une des catégories énoncées, seront soumis à un droit de 6 pour 100 à l'entrée, d'un demi pour 100 à la sortie, et d'un pour 100 au transit.

Tissus et étoffes de laine mélangés avec de la soie, poil de chameau ou fil de turquie, les 100 livres: entrée, f. 90 00; sortie, f. 1 50; transit, f. 3 00.

Dentelles et tulle: entrée, 10 p. 100; sortie libre, transit, 1 p. 100.

Vin (par les frontières de terre) en cercle, le baril: entrée, f. 3 10; sortie, f. 1 00; transit, f. 1 00.

Vin (par les frontières de terre) en bouteilles de 116 ou plus au baril, les 100 bouteilles: entrée, f. 8 00; sortie, f. 0 50; transit, f. 1 50.

Par suite de cette disposition, la prohibition de l'entrée, par les frontières de terre, portée par la loi du 8 janvier 1824 (Journal Officiel n° 4) est révoquée.

Fer de fonte en gueuses, quelle que soit sa forme et telle qu'elle se trouve immédiatement au sortir des hauts fourneaux, les 100 livres: entrée, f. 0 25; sortie, f. 0 25; transit, f. 0 20.

Fer étamé. Les ouvrages en fer étamé ou convertis d'étain, seront soumis aux mêmes droits que le fer ouvré.

TEMPÉRATURE du 7 décembre. — A 8 heures du matin, 5 degrés; à une heure, 7 degrés.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

POISSONS DE MER très-frais au *Moriane*, rue du Stockis, 61

L. HENCHENNE, a l'honneur de prévenir le public que son CONCERT est fixé au 12 janvier 1828. (720)

(59) VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Lundi 10 décembre courant à onze heures du matin sur la place du grand marché de Liège, il y sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et effets, consistant en buffets, tables, secrétaires, chaises, miroirs, et généralement une belle batterie de cuisine.

Le tout argent comptant.

SYNDICAT D'AMORTISSEMENT.

Administration des domaines eaux et forêts du 5^e ressort.

Les ventes des coupes de bois domaniaux de l'ordinaire 1828 auront lieu ; savoir :

A Huy, le vendredi 14 décembre courant.

A Liège, le lundi 17 idem.

Et à Verviers, le jeudi 27 idem.

L'inspecteur forestier de la province de Liège.

C. J. Guerrier. (718)

Rassenfosse-Brouet, vient de transférer son magasin de gobleteries et cristaux de derrière la Comédie, même rue au n. 713 bis. On y trouvera aussi un bel assortiment de lampes, Instres, et quinquets en tout genre, porcelaine blanche et dorée, fayences anglaises de toute qualité, pour service de table, bouloirs, flambeaux, couteaux, mouchettes, tole vernie, etc.

Le même continue la même partie à son domicile, rue Pont-d'Ile, n. 34, où il est toujours bien assorti ; il reprend en échange les vieilles lampes et quinquets, ou les remet à neuf. Loue pour l'éclairage des soirées, ce que les personnes désirent.

Et vend socles articulés et élastiques, pour préserver de l'humidité, au prix de 2 florins. (674)

Beau quartier garni à louer avec pension, rue St-Séverin n. 572. 715

BELLES VENTES DE CHÊNES ET PEUPLIERS DU PAYS.

Le jeudi 13 et vendredi 14 décembre 1827 à 10 heures du matin, Madame la douairière de Theux de Meylandt, fera vendre à crédit, environ 200 chènes, dans ses bois ci-après désignés.

Le 13, on commencera par vendre les peupliers près de sa ferme à Wanze lez Huy, dont quelques uns sont d'une grosseur et d'une élévation remarquables, et ensuite dans le bois de Champia audit Wanze, quantité de beaux chènes, pour poutres vernes et à scier ; le tout situé presque au bord de la Meuse.

Le 14, on vendra aussi à la même heure, quantité de chènes, pour poutres, vernes et à scier, dans ses bois à Coulthuin, on commencera dans celui fonds du Rhis, ensuite dans ceux, dits la Vignette, Caquinée et de Sty ; à proximité de la Meuse. (717)

Au n. 826, place de la Comédie, vin vieux de Bordeaux à 50 cts. et au dessus. On y trouve d'excellent vin blanc à 70 cts. (638)

Une maison connue, de Bourgogne, offre à des conditions avantageuses le placement de ses vins. La personne qui voudrait s'en charger est priée de répondre franc de port à M. André R. hôtel du singe d'or à Mons. (712)

() Jeudi 13 décembre à trois heures précises de relevée, le notaire Richard exposera en vente publique en son étude, la maison de commerce n° 281, sise au faubourg de Ste-Marguerite portant l'enseigne de la Brouyette, occupée par le sieur Demaret et disponible le 24 juin prochain. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

() A VENDRE OU A LOUER.

Une belle propriété patrimoniale, réunissant l'utile à l'agréable, située sur la route de Liège à Jupille, près des Cornillons, composée d'une belle maison de maître et d'une autre pour le fermier, avec 2 écuries, jardins et prairies, d'une contenance de 3 bonniers environ, plantés de 2,500 arbres à fruits de la meilleure espèce.

Tous les bâtimens sont en très bon état, ils sont couverts en ardoises ; la maison de maître avec un beau jardin, se louera séparément de celle du fermier, si on le désire, on peut dès maintenant en avoir la jouissance.

En cas de vente l'acquéreur aura la faculté de constituer en rente, la moitié ou les 3/4 du prix.

S'adresser à M^e Bertrand, notaire à Liège.

On demande un jeune homme probe, actif et instruit, pour être premier clerc chez un notaire recommandable par sa probité, ses connaissances et sa nombreuse clientèle. S'adresser pour plus amples instructions, à Jean-Baptiste Lardinois, agent d'affaires, à Liège. (684)

VENTE DE COUPES DE BOIS.

M. le baron de Warzée fera vendre au château d'Hermalle sous Huy, samedi 15 décembre 1827, à 10 heures du matin, quantité de portions de taillis ; croissant dans ses bois situés à Hermalle près de la Meuse. A six mois de crédit. (703)

A vendre plus de cent mille livres de foin, en masse ou par partie. S'adresser au château d'Hermalle sous Huy, ou à Liège, rue Sœurs de Hasque n° 284, où il y a un joli cheval de selle à vendre. (685)

A louer pour le 1^{er} mars prochain, une belle maison de campagne avec remise, écurie, jardin et prairie, sise à Andoumont, distante de l'ancienne route de Liège à Spa d'environ un mille, le locataire jouira de la promenade et de la chasse dans les bois qui y joignent.

deux maisons à vendre, l'une près de la porte Ste.-Marguerite, n° 5, avec un jardin, ayant issue dans la rue du moulin et l'autre au pied de Pierreuse, n° 331.

S'adresser pour en connaître les prix et conditions chez l'avoué Deponthière, rue Basse-Sauvenière, n° 300. (573)

() Le notaire Halleux, de Battice, vendra publiquement le jeudi 13 décembre 1827, aux 2 heures de relevée, chez M. le greffier George à Herve à la requête de Jean Marbaise, une belle maison sise à Herve, place du Marché, consistant en deux places au rez de chaussée, deux au premier, deux au second, beau grenier, deux belles et grandes caves, un bâtiment joignant servant de boucherie, avec écurie, cuisine avec pompe, le tout construit à neuf, et couvert d'ardoises, deux cours entourées de murailles, et un beau et grand jardin ayant avenue sur la promenade du Fossé.

S'adresser au soussigné pour connaître les conditions.

Halleux, notaire.

Lundi dix décembre prochain, à dix heures du matin, M. Louis Joseph Théodore Heine et consors, feront réexposer en vente publique par suite de surenchère, devant M. le juge de paix du canton de Verviers, en sa demeure et par le ministère du notaire Lys, à Verviers, une maison située rue de la Chapelle, au bourg de Hodimont, entre celle de M. Vandersanden, occupée par le sieur Lenskin, et celle de M. Neuville, occupée par le sieur Hubau jeune, avec cour derrière, bâtiment servant de cuisine dans ladite cour et toutes dépendances ; deux autres petites maisons avec petite cour et place fumier, dans une cour commune, communiquant avec celle de la grande maison. Cette vente aura lieu définitivement sans réserve aucune en un seul lot, sur la mise à prix fixée par la surenchère de 4437 florins.

La dite vente est légalement autorisée, il y a sûreté et facilité pour l'acquéreur. Elle aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements. (632)

Lundi dix décembre prochain, à onze heures du matin, M. J. Jo Remacle fera réexposer en vente publique et adjudger définitivement, en la demeure et par le ministère du notaire Lys.

1^o Une maison située au bourg de Hodimont, rue des Fox-hales, n. 138, sur la mise à prix fixée par la surenchère de six cent quarante florins cinquante cents.

2^o Une maison située grande rue audit bourg, n. 106, entre celle habitée par M. Remacle et celle du Sr. Nautet, sur la mise à prix fixée par la surenchère de deux mille six cent quarante six florins.

3^o Une maison située rue du Moulin audit bourg, n. 57, ayant une porte donnant sur la rue, avec un petit terrain auquel on communique par une autre porte, et une porte actuellement bouchée, qui donne sur un passage par lequel on communique la place dite des Messieurs, sur la mise à prix fixée par la surenchère de seize cent quatre vingt florins.

4^o Une maison en bon état, qui peut se diviser en deux habitations, avec trois jardins, situés rue du Moulin, à Hodimont, n. 61, au lieu dit place des Messieurs, occupée par le Sr. Ly-nen. Ce dernier lot se vendra au plus offrant.

Le cahier des charges présente sûreté et facilité pour les acquéreurs. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements. (633)

ETAT-CIVIL du 1^{er} décemb. — Naissances : 2 garç., 2 filles.

Décès : 1 garç., 2 hommes, 2 femmes ; savoir :

Pierre Joseph Fraikin, âgé de 79 ans 11 mois et 7 jours, cultivateur, rue Grande Bèche, veuf de Marguerite Dozin.

Joseph Hoka, âgé de 38 ans 6 mois et 14 jours, tailleur, rue Grande Bèche, célibataire.

Catherine Goyen, âgée de 67 ans, rue du Verd-Bois.

Anne Catherine Lebourgignon, âgée de 28 ans 4 mois et 28 jours, journalière, rue Grand-Henri, épouse de Nicolas Joseph Dembiermont.

Du 3 décembre. — Naissances : 4 garçons, 6 filles.

Décès : 5 garçons, 1 fille, 1 homme, 1 femme ; savoir :

Michel Louis Simon dit Gelon, âgé de 46 ans 3 mois et 9 jours, tisserand, rue sur la Fontaine, époux de Marie Ida Josse.

Marie Joseph Bioul, âgée de 67 ans 10 mois et 22 jours, rue des Ravels.

Du 4 décembre. — Naissances : 3 garçons, 4 filles.

Décès : 2 garçons, 2 femmes ; savoir :

Jeanne Bolsée, âgée de 68 ans 2 mois et 12 jours, rue Rôtars, veuve de Jean Dozin.

Marie Françoise Potion, âgée de 35 ans 7 mois et 19 jours, rue Pierreuse.

Du 5 décembre. — Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Mariages 5, savoir : Entre

Antoine Hubert, journalier, rue Pierreuse et Marie Catherine Depas, journalière, au même domicile.

Jean Thomas Lehane, cultivateur à la Boverie et Marie Françoise Joseph Fraigneux, cultivatrice, même rue.

Gaspar Joseph Braibant, journalier, rue Grande-Bèche et Marie Catherine Macklo, journalière, rue Rôtars.

Jean Destordeur, houilleur, domicilié en la commune d'Ans et Glain et Jeanne Cayet, journalière, faubourg Ste. Walburge.

Joseph Guillaume Defrance, cordonnier, rue des Carmes et Marie Thérèse Bairewe, rue Poits en Sock.

Décès : 2 garçons, 1 homme, 3 femmes ; savoir :

Nicolas Gillet, âgé de 91 ans, ci-devant négociant, faubourg d'Amers-cœur, veuf d'Hélène Léva.

Marie Joseph Gauthier, âgée de 83 ans, rue Pont St. Nicolas, veuve de Gilles Louis Palante.

Marie Jeanne Renson, âgée de 70 ans, journalière, faubourg St. Léonard, veuve de Pierre Bovy.

Marie Elisabeth Fréson, âgée de 64 ans, rue derrière St. Pholien, épouse de Bernard Klienliens.